

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Sandra Borgeaud*

*Date de dépôt : 21 décembre 2007
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

De quel droit l'Etat se permet-il de détruire le matériel informatique neuf ou d'occasion ?

En 2005, du matériel informatique neuf et d'occasion a été volontairement détruit sur ordre de (je ne sais qui) dans l'enceinte de la prison de Champ-Dollon. Cette information émane de source sûre.

Le matériel informatique inutilisé aurait pu être donné à des associations caritatives et le matériel neuf aurait pu être revendu à moitié prix à des privés et/ou des collaborateurs, par exemple.

D'autre part, je rappelle que si les programmes informatiques ne sont plus d'actualité, il s'avère que le clavier, écran, etc... sont tout à fait utilisables.

J'aimerais savoir à quoi servent les député-e-s du Grand Conseil qui votent le budget de l'Etat ?

On nous demande de débloquer des crédits, de voter les budgets pour les outils de travail nécessaires, et l'on apprend, par la suite, que ce-dit matériel est purement et simplement détruit sans nous consulter au préalable pour nous demander ce que l'on pourrait en faire.

On apprend que ce matériel informatique détruit, est trié (métal, câbles, plastique, etc.) pour être revendu au poids !

Questions :

- Qui touche l'argent de cette vente et où passe-t-il ?

- De quel droit l'Etat se permet-il de détruire du matériel informatique que le pouvoir législatif a permis d'acheter en votant le budget ?